

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, du  
développement et de l'aménagement  
durables

**NOR : DEVN0803178A**

**Arrêté du 17 MARS 2008**

**portant désignation du site Natura 2000  
VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH,  
LE MARAIS DU FRANCAITROFF, BAS-RHIN  
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH, LE MARAIS DU FRANCAITROFF, BAS-RHIN » (zone spéciale de conservation FR4202003) l'espace délimité sur la carte d'assemblage ainsi que sur les deux cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département du Bas-Rhin : Bissert, Harskirchen, Keskastel, Sarre-Union, Schopperten, Siewiller, Weyer.

## Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH, LE MARAIS DU FRANCAITROFF, BAS-RHIN » figure en annexe au présent arrêté.

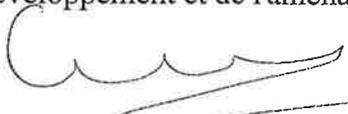
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture du Bas-Rhin, à la direction régionale de l'environnement d'Alsace, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

## Article 3

Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

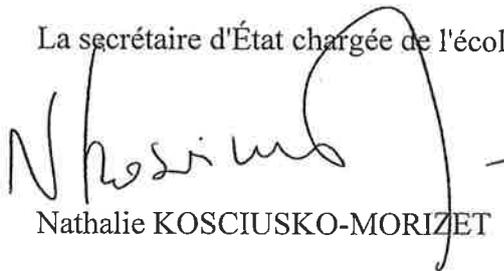
Fait à Paris, le **17 MARS 2008**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

## Annexe

**A l'arrêté de désignation du site Natura 2000  
FR4202003 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH,  
LE MARAIS DU FRANCAITROFF, BAS-RHIN  
(zone spéciale de conservation)**

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- 6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)  
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin  
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

*aucune espèce mentionnée*

Amphibiens et reptiles

*aucune espèce mentionnée*

Poissons

*aucune espèce mentionnée*

Invertébrés

- 1061 Azuré des paluds *Maculinea nausithous*

Plantes

*aucune espèce mentionnée*

Fait à Paris, le **17 MARS 2008**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

**SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH, MARAIS DE FRANCAITROFF, PARTIE BAS-RHINOISE (ZSC)**

**FR4202003 (département du Bas-Rhin)**

**Carte d'assemblage annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC**

Signé le : **17 MARS 2008**

Le ministre de l'écologie, de développement  
et de l'aménagement durables

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Carte 1/2

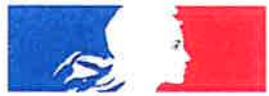


Carte 2/2



Situation départementale





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

**SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH, MARAIS DE  
FRANCALTROFF, PARTIE BAS-RHINOISE (ZSC)**

FR4202003 (Bas-Rhin)

Carte 1/2 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

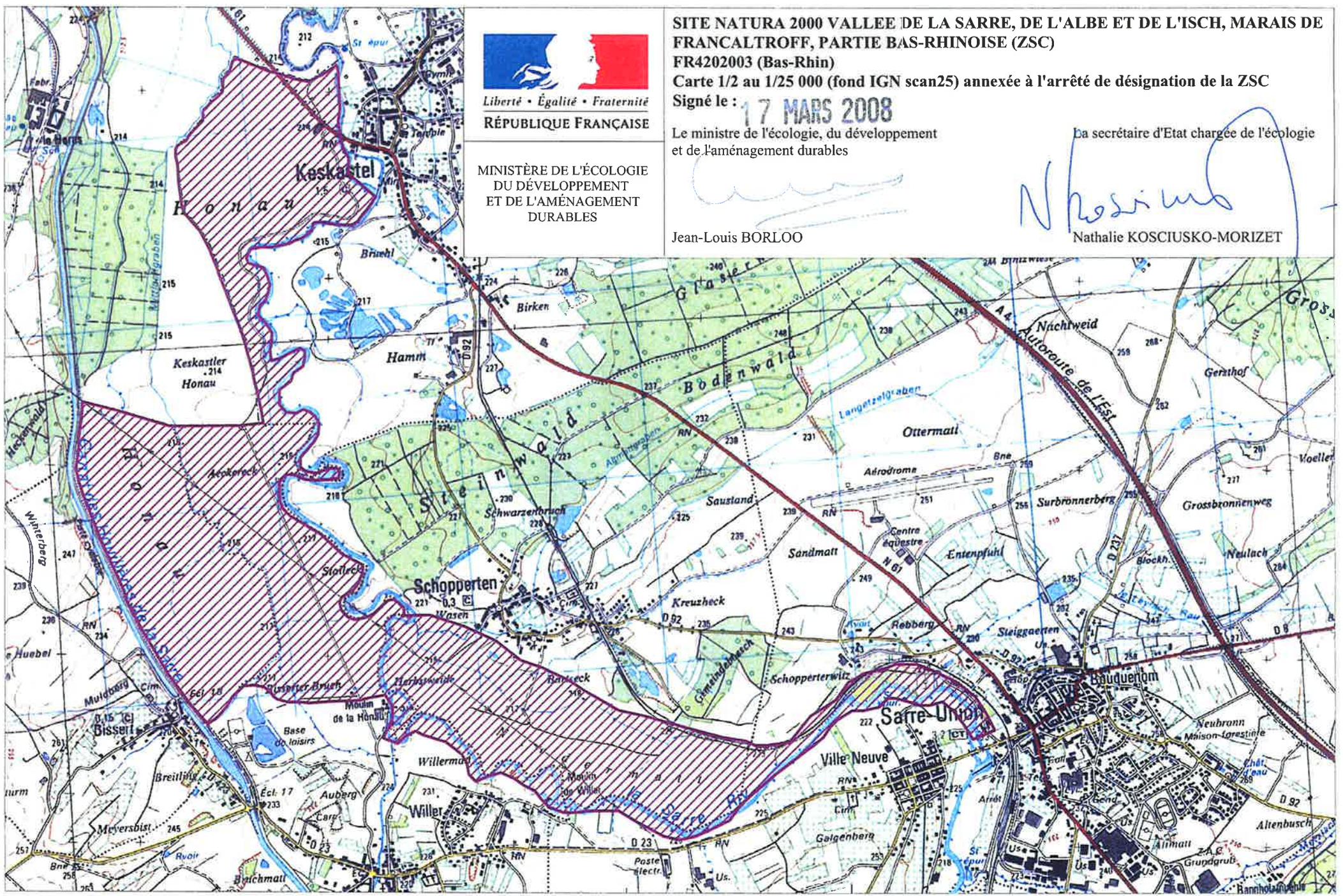
Signé le : **17 MARS 2008**

Le ministre de l'écologie, du développement  
et de l'aménagement durables

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Fond scan25 ® - IGN© 2004

Carte topographique IGN© : 3613ET, 3614ET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DURABLES

**SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA SARRE, DE L'ALBE ET DE L'ISCH, MARAIS DE  
FRANCALTROFF, PARTIE BAS-RHINOISE (ZSC)**

FR4202003 (Bas-Rhin)

Carte 2/2 au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

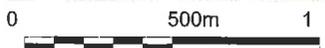
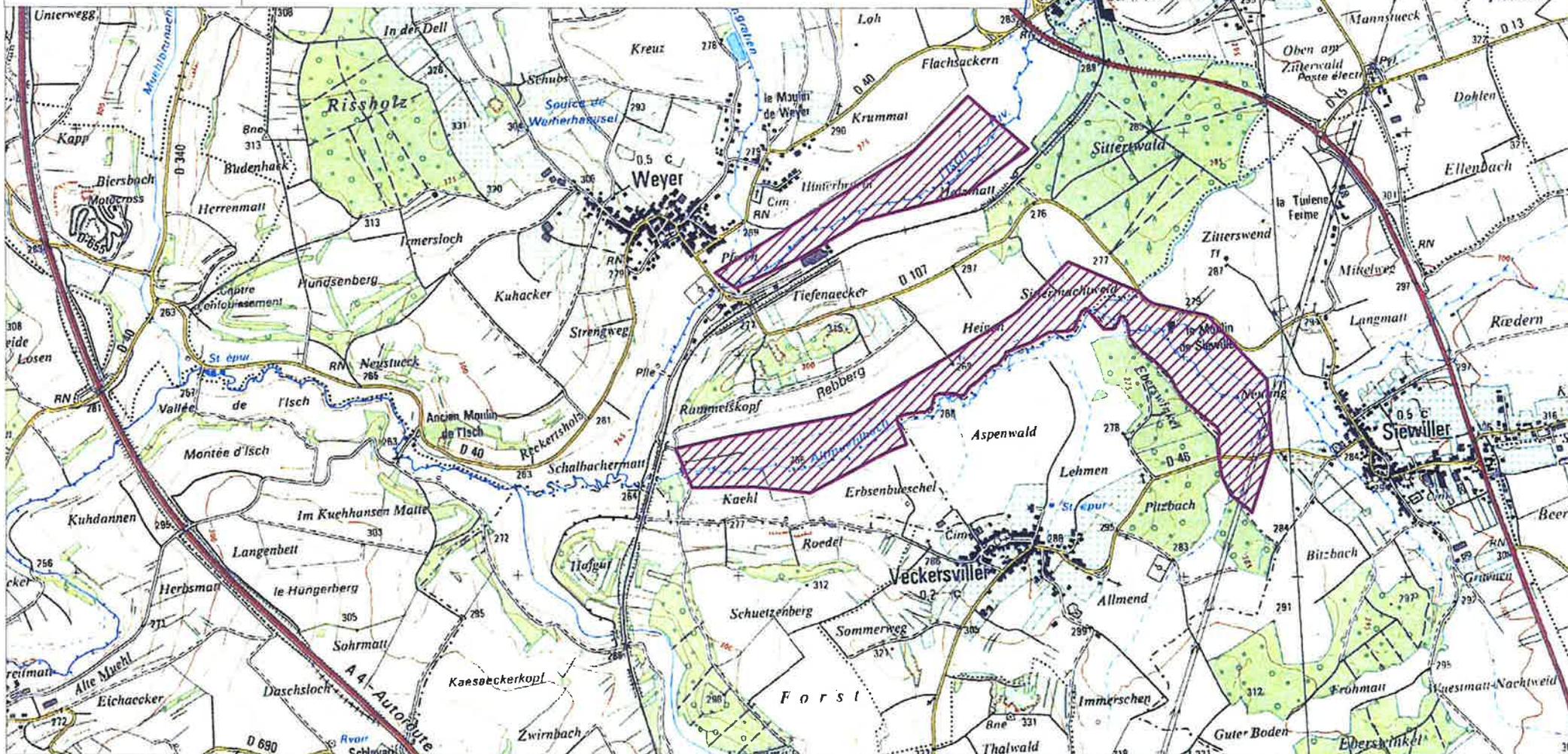
Signé le : **17 MARS 2008**

Le ministre de l'écologie, du développement  
et de l'aménagement durables

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET



Fond scan25 © - IGN© 2004

Carte topographique IGN© : 3614ET